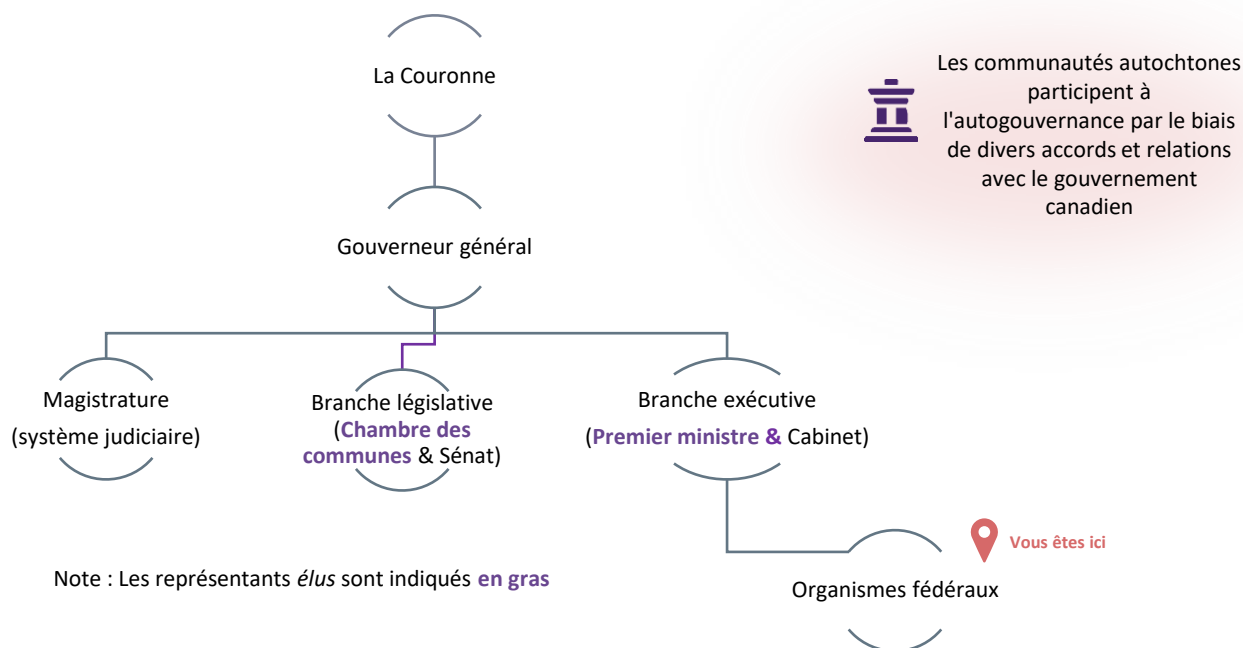


# La prise de décisions au sein du gouvernement fédéral : Les acteurs et les processus

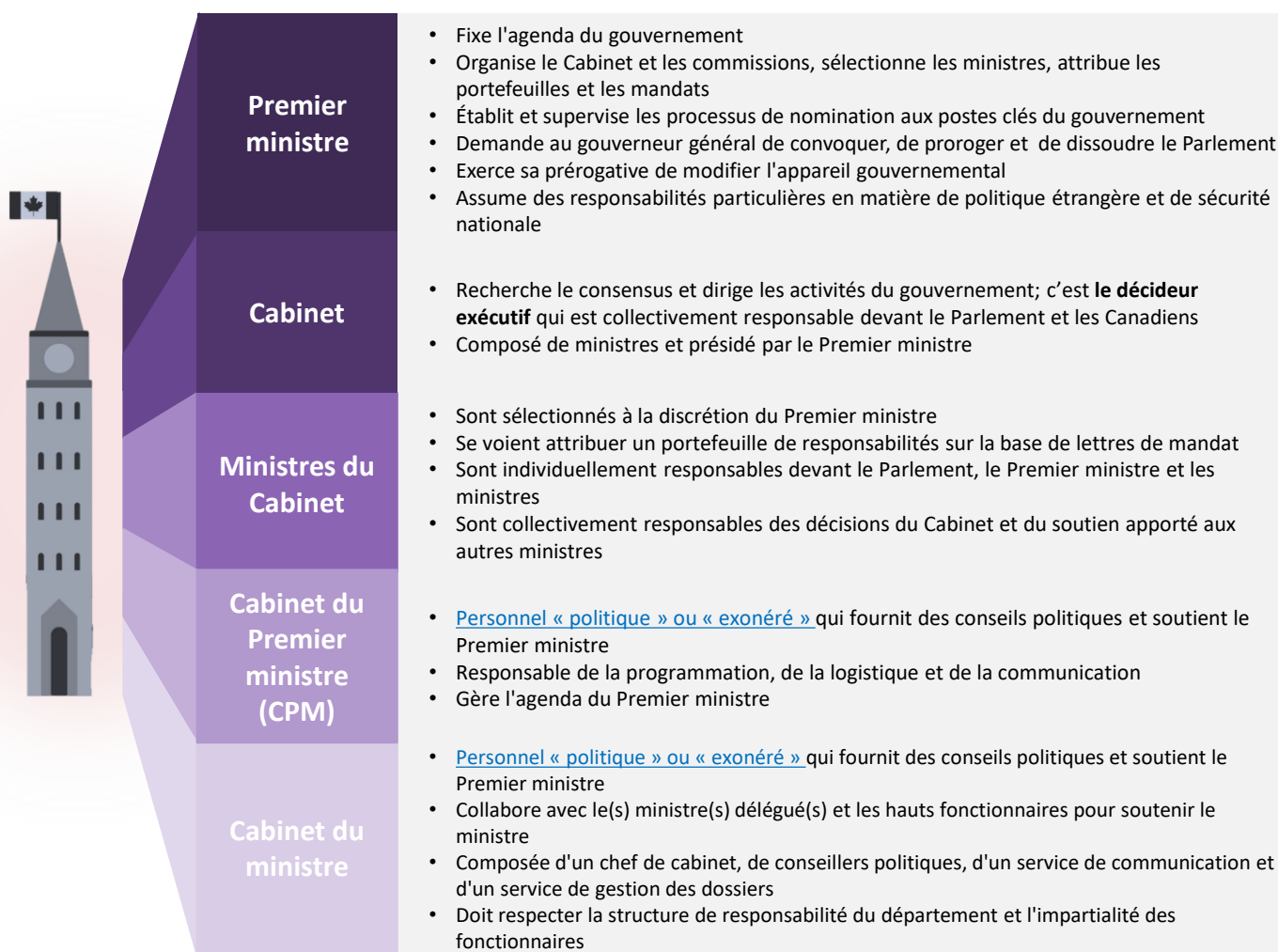
L'objectif de cet outil de travail est de fournir aux apprenants les outils nécessaires pour comprendre le processus décisionnel au sein du gouvernement fédéral en ce qui concerne ses acteurs et ses processus

## Notre gouvernance

Les décisions de gouvernance au Canada impliquent des interactions complexes entre plusieurs acteurs majeurs. Cette situation peut être décrite de manière simple ci-dessous :



## Acteurs politiques



**Note :** Bien qu'un sous-ministre ne soit pas un acteur politique, il joue un rôle crucial en soutenant les acteurs politiques en leur fournissant des orientations et des conseils non partisans. Ils sont responsables des conseils politiques, de la mise en œuvre des programmes et de la coordination interministérielle, et rendent compte directement à leur ministre. Les acteurs du service public et les organisme centraux

# La prise de décisions au sein du gouvernement fédéral

## Les acteurs du service public et les agences centrales

Les acteurs du service public font avancer le programme du gouvernement sans compromettre leur statut non partisan nécessaire pour assurer la continuité et le service aux gouvernements successifs. Le rôle des agences centrales est de faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes gouvernementaux cohérents



### Bureau du Conseil privé (BCP)

- Assiste le Premier ministre dans la définition de l'ordre du jour, les initiatives ministérielles, la communication entre les gouvernements et l'élaboration de la lettre de mandat
- Assure le secrétariat du Cabinet en apportant son soutien aux réunions et aux comités du cabinet
- Joue le rôle de rassembleur et de coordinateur en maintenant le contact avec les ministres adjoints, en coordonnant les initiatives politiques et horizontales et en organisant des réunions "4 coins"



### Ministère des Finances

- Une source principale de conseils du gouvernement en matière d'affaires économiques
- Examine les demandes de nouveaux financements et fait des recommandations au ministre des finances
- Est responsable de la préparation des budgets et des mises à jour fiscales ainsi que de l'élaboration des politiques fiscales et financières
- Interagit avec d'autres services tels que le BCP et le SCT en ce qui concerne la conformité financières et l'élaboration du budget



### Secrétariat au Conseil du Trésor (SCT)

- Fournit au Conseil du Trésor des conseils intégrés sur les dépenses publiques et le soutien administratif
- Revoit les soumissions au Conseil du Trésor et remet en question les propositions
- Fournit un leadership aux ministères en ce qui concerne les politiques relatives aux pratiques réglementaires, la gestion du personnel et la gestion de l'information
- Produit le budget des dépenses (principal et supplémentaire)

## Outils de prise de décision

### Mémoire au Cabinet (MC)

Justification : champ d'application des politiques

- Le MC est utilisé par le ministre qui souhaite que le Cabinet prenne une décision sur une proposition politique
- Le BCP veille à ce que :
  - les ministères coordonnent leurs propositions
  - les informations répondent aux besoins du Cabinet
  - la proposition s'aligne sur les objectifs du gouvernement
- Le MC est accordé une fois que le Cabinet a pris une décision

### Proposition de financement / budget

Justification: source de financement

- Le département des finances conseille les ministères sur les propositions de financement
- Le département des finances soutient le ministre des finances dans l'élaboration du budget
- Les propositions de financement doivent être approuvées par le ministre des finances et le Premier ministre afin de s'aligner sur le mandat du gouvernement
- Les estimations de coûts doivent inclure tous les coûts, les méthodologies, les données et les risques

### Présentation au Conseil du Trésor

Justification : autorisations de mise en œuvre

- Les analystes du secteur des programmes du SCT soutiennent et guident les présentations des ministères
- Les ministères demandent au CT l'autorisation de mettre en œuvre des initiatives
- Les présentations au CT doivent inclure :
  - des plans détaillés pour les initiatives,
  - l'impact et les risques attendus,
  - alignement des priorités du gouvernement

# La prise de décisions au sein du gouvernement fédéral

## Le cycle des politiques

La prise de décision des cadres peut comporter trois phases, chacune impliquant un point de décision distinct, comme indiqué ci-dessous :

### Autorisations de mise en œuvre

08

Si nécessaire, l'autorisation est demandée au Parlement

07

Le Conseil du Trésor prend une décision

06

Des autorités sont sollicitées pour rendre opérationnelles les nouvelles propositions

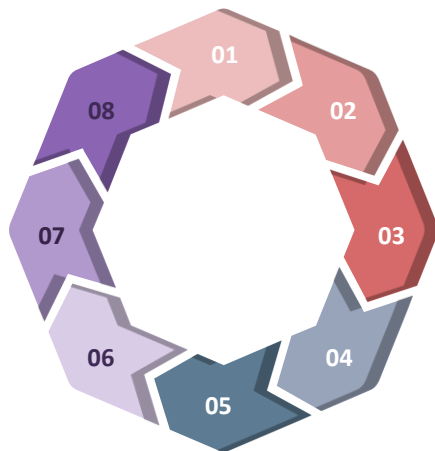
05

Le ministre des finances et le premier ministre prennent une décision de financement

Financement

04

Si un financement est nécessaire, le ministre parrain élabore une proposition de budget



### Champ d'application des politiques

01

Le MC est soumis ; il présente les options politiques

02

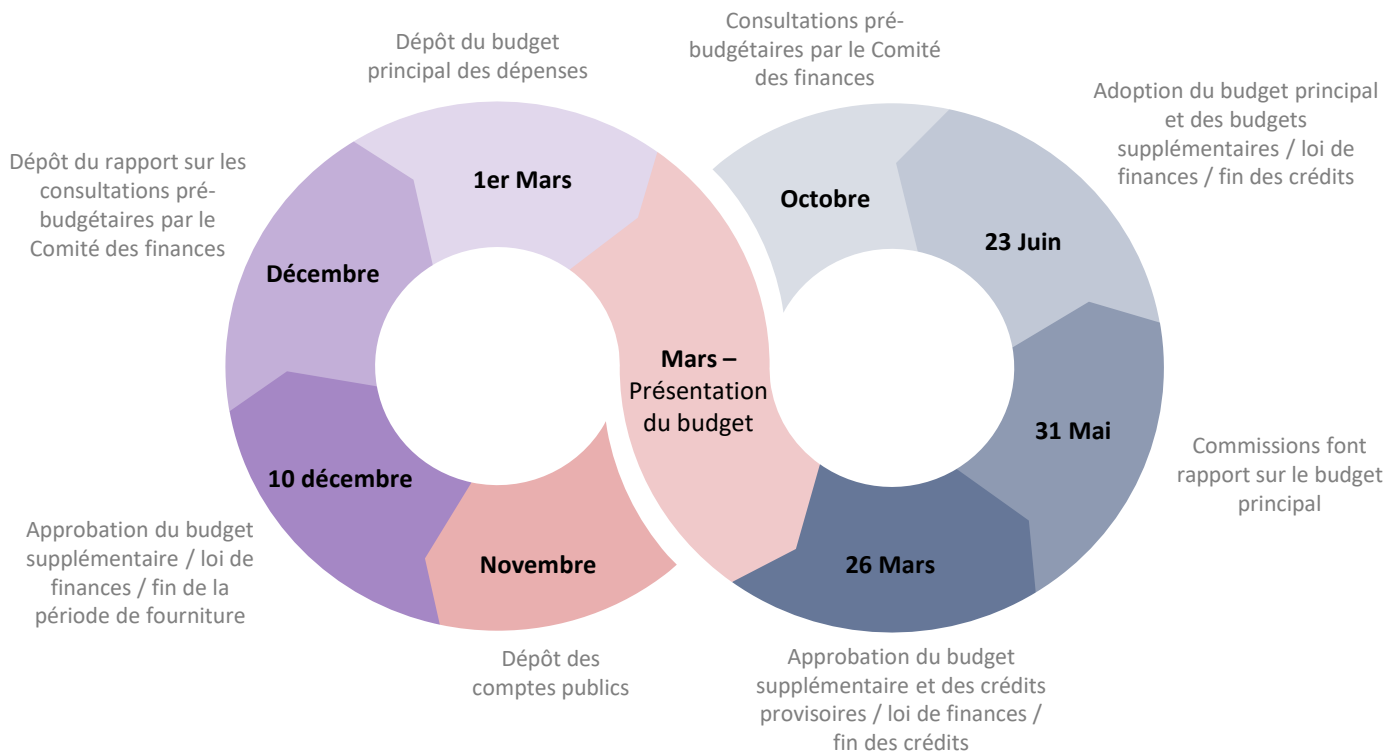
Le comité du Cabinet émet une recommandation, qui se traduit par des recommandations du comité

03

Le Cabinet prend une décision, qui donne lieu à un relevé de décision

## Cycle de gestion des dépenses

Le cycle de gestion des dépenses du gouvernement établit les événements menant à la présentation des documents et des processus liés au budget et au plan de dépenses du gouvernement



**Budget** : présente les prévisions de recettes et les obligations de dépenses du gouvernement

**Budget des dépenses** : identifie les dépenses prévues et les autorisations de dépenses pour chaque organisation fédérale

Divisé en votes approuvés par le Parlement et autorisant les demandes de financement

**Comptes publics** : fournissent des états financiers vérifiés et représentent le principal rapport de responsabilité du gouvernement



# La prise de décisions au sein du gouvernement fédéral

## La couleur de l'argent

La **couleur de l'argent** fait référence aux différentes catégories de financement accordées par le Parlement aux organisations fédérales incluses dans [le budget principal](#) des dépenses et aux utilisations spécifiques auxquelles elles peuvent être consacrées. Il existe deux catégories d'autorisations de dépenses : les autorisations législatives et les autorisations votées



Estimations principales



### Autorisations législatives

- Les autorisations législatives sont dérivées des lois et législations respectives
- Les fonds permanents font-ils l'objet d'un examen cyclique par une commission permanente sans contrôle parlementaire régulier
- La Bibliothèque du Parlement fournit une description plus détaillée des [dépenses statutaires](#)



### Autorisations votées

Les différentes formes [d'autorisations votées](#) représentent des limites aux dépenses

- Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement
  - utilisé pour financer les coûts de fonctionnement quotidien tels que les salaires et les services publics, ou lorsqu'un crédit pour « dépenses en capital » a été voté
- Crédit 5 : Dépenses en capital
  - utilisées pour des dépenses en capital ayant une utilisation continue (par exemple, acquisition de biens immobiliers, d'infrastructures, de machines ou d'équipements, construction ou développement d'actifs, etc.)
- Crédit 10 : Subventions et contributions
  - les paiements effectués en l'absence de biens ou de services. Il n'y a pas d'obligation de paiement, ni de droit du bénéficiaire sur les fonds

## Conclusions principales

- Le processus décisionnel peut être influencé par de nombreux facteurs, notamment l'agenda du gouvernement, l'environnement international, les événements inattendus et le contexte national et social
- Les pouvoirs de décision varient, certaines décisions étant prises au sein des départements et d'autres nécessitant l'approbation du Cabinet et/ou du Parlement
- Chaque acteur a des politiques et des rôles définis, qui doivent être pris en compte lors de l'interaction avec le système décisionnel afin de maintenir la responsabilité
- La communication avec toutes les parties prenantes est essentielle pour une prise de décision efficace et efficiente

